

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 115 (1989)
Heft: 23

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Actualité

Construire la ville – construire un site

Proposition FAS pour le site Wilson

Rappelons brièvement l'état actuel de la saga du Palais Wilson, à Genève :

Faute d'entretien sérieux depuis des décennies, le Palais Wilson (anciennement Hôtel National, construit en 1875 sur l'un des plus beaux sites de la rade de Genève), tombe lentement mais sûrement en ruine, décadence accélérée par divers incendies.

La Ville de Genève, propriétaire de ce vestige dont le principal titre de gloire est d'avoir abrité les débuts de la Société des Nations, a été longtemps incapable de lui trouver une affectation plausible. Outre des bureaux, l'édifice a « abrité » des œuvres d'art stockées là faute de place ailleurs : un incendie a contribué à diminuer l'ampleur du problème en détruisant une partie de ces pièces.

Les propositions soumises par la FAS (Fédération des architectes suisses, section genevoise) en 1986 n'ont pas retenu l'attention des autorités municipales.

En 1989, miracle : un promoteur, propriétaire de l'Hôtel Président voisin, offre d'échanger son immeuble contre le Palais Wilson. Il rénovera (à ses frais) ce dernier et en fera un hôtel de grande classe. La Ville trouvera dans l'ex-Président des locaux bienvenus pour un centre de congrès. Le site du Palais Wilson sera aménagé avec splendeur, sans qu'il en coûte un sou au contribuable. La menace d'un référendum (tel que celui qui avait empêché de construire un hôtel moderne sur l'emplacement du « Métropole ») disparaît à l'horizon.

Octobre 1989 : le Conseil municipal (Législatif) de la Ville de Genève accepte ce plan d'action. Patatras ! La minorité battue lance illico un référendum contre cette décision. On repart presque de zéro...

Il est vrai que 1989 est une année électorale sur le plan cantonal et que l'affaire a passionné une partie de l'opinion publique.

Avec une belle suite dans ses idées, la FAS remet sur le tapis ses conceptions quant à l'aménagement d'un aussi beau site urbain. Subsiste-t-il la moindre chance qu'elle soit entendue ?

Dédale

La croyance populaire veut que les villes aient été créées par le diable. Cela n'est pas vrai, la ville se développe selon une certaine logique. Les éléments structurants de la ville sont le fruit de la volonté claire d'une société et de ses architectes. A Genève les exemples ne manquent pas, telle la

Corraterie, les quais, la place de Rive dans sa forme initiale, ou le quartier des Tranchées et la ceinture Fazyste. Tous ces sites sont le résultat d'une volonté d'aménagement.

Pourquoi le site du Palais Wilson et tout son entourage ne mériteraient-ils pas une attention particulière pour qu'ils composent un ensemble digne d'un site privilégié ?

Sa situation exceptionnelle et son histoire devraient être soulignées d'une manière ou d'une autre. Depuis l'incendie du Pavillon du Désarmement et les études faites en vue d'une éventuelle rénovation du Palais Wilson, la situation d'ensemble est plus ouverte que jamais, l'Hôtel Président inclus ne fait qu'élargir cette ouverture. D'ailleurs, comme le montre le plan ci-joint, la presque totalité des terrains impliqués est bien public.

En première étape, on ne pourrait rêver meilleure situation pour lancer un appel d'idées d'aménagement, à l'image d'autres villes qui ont utilisé ce moyen. Dans ce cadre, les consultants seraient libres du choix du contenu, libres de mettre en évidence un ou plusieurs des programmes envisagés pour

le site. Grâce à cette phase préalable, les autorités et les Genevois pourraient juger sur pièce du potentiel du site et des formes urbaines qu'on pourrait lui donner, suivant les options prises.

En deuxième étape, les programmes d'aménagement et de construction seraient définis en fonction de l'option retenue. C'est à ce moment que l'on pourra également établir la liste des intervenants, Ville, Etat, promoteurs, institutions... Les images proposées ne manqueront pas d'être très variées. Cela pourrait aller de l'aménagement d'un parc à des ensembles hautement densifiés, tout en tenant compte de paramètres tels que : terminaison satisfaisante des quais, mise en valeur du site, relations de voisinage, en particulier avec le quartier des Pâquis et le lac, et plan de circulation acceptable.

Enfin, la troisième étape serait un concours d'architecture, basé sur le programme retenu comme contenu cohérent avec l'image directrice choisie.

Plutôt que de poursuivre la méthode du coup-par-coup, cette démarche logique permettrait d'utiliser le potentiel du site en créant non seulement des volumes et des équipements dans la ville, mais aussi des espaces urbains.

Fédération des architectes suisses
Section genevoise

